

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBault - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

**Membres excusés** : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. JAPIOT - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. MILLOT) - M. DUGOURD

**Membres absents** : Mme POPARD - M. BAZIN

**OBJET****DE LA DELIBERATION****Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne - Convention d'objectifs et de moyens**

Monsieur Dupire, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne (CRIJB) a saisi la Ville d'une demande de partenariat afin de définir, de manière conjointe les objectifs de ses actions en direction des jeunes, ainsi que les moyens à mobiliser pour les atteindre.

Dans ce cadre, la passation d'une convention entre la Ville et le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne est proposée, dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- contribuer à l'intégration des jeunes dans la vie sociale, en permettant leur accès à l'information autour de thématiques transversales ;
- utiliser les ressources des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour accompagner les jeunes dans leur recherche d'information sur le "web", en leur délivrant des conseils dans des domaines tels que les "blogs", le paiement sécurisé sur le "web", les virus, etc.;
- organiser des événements thématiques pour les jeunes, en allant à la rencontre de ceux qui ne fréquentent pas les structures d'accueil, en mettant en œuvre des actions inter-quartiers en partenariat avec les acteurs locaux (MJC, centres sociaux, associations, etc.) visant à favoriser leur mobilité, et en favorisant l'accueil des parents des mineurs dans un espace éducatif hors école.

La convention, signée pour une durée de trois ans, validerait la contrepartie financière de ces engagements, à savoir une subvention annuelle de la Ville de 45 000 €, qui ferait l'objet de deux versements, le premier, de 50 %, le 1er février, et le second, de 50 %, le 1er mars.

La convention serait renouvelée chaque année par tacite reconduction sous réserve de la présentation, par le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne, d'un rapport d'activités et financier.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- décider de définir, par convention, les relations entre la Ville et le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne ;
- approuver le projet de convention à passer entre les parties, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

**PUBLIÉ LE 24 MAI 2007**

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**24 MAI 2007**





Ville de Dijon



CRIJ Bourgogne

## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre la Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2007,

ET

Le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne, représenté par sa Présidente, Madame Cécile Ponsot, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte d'Or le 29 janvier 1976, et dont le siège est situé 50, rue Berlier à Dijon,

CONSIDERANT

Que le projet général du Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne poursuit, notamment, l'objectif d'agir en direction des jeunes au travers d'une action de développement social, culturel et éducatif,  
Que la Ville de Dijon entend, au travers du présent conventionnement, soutenir l'action menée par le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne,

IL A ETE CONVENU

### ARTICLE 1 – OBJET

La Ville de Dijon soutient l'action du Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne en cohérence avec les actions menées en direction de la jeunesse, au titre du Projet Educatif Local, de l'action culturelle et sportive, des services de proximité et de la démocratie locale, du contrat urbain de cohésion sociale, et de l'aide au développement associatif.

Par la présente convention, le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne s'engage, conformément à son projet associatif et à ses activités dans le domaine de l'information et de l'accueil des jeunes, à réaliser les objectifs présentés à l'article 3 et les actions précisées à l'article 4, ainsi qu'à allouer à cet effet tous les moyens appropriés pour réaliser le programme arrêté en concertation avec la Ville.

Pour sa part, la Ville de Dijon s'engage à soutenir financièrement et techniquement la réalisation de ces objectifs.

## **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RENOUELEMENT**

La présente convention prend effet à la date de sa transmission au contrôle de légalité pour une durée de trois ans.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle prévu à l'article 7 et au dépôt des conclusions de l'évaluation prévue à l'article 8.

## **ARTICLE 3 – CADRE GENERAL DU PROGRAMME**

La Ville de Dijon et le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne s'accordent sur les objectifs ci-dessous :

### Domaine 1 : l'action en direction des jeunes

Au travers d'un conventionnement avec le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne, il s'agit, pour la Ville de Dijon, de mettre en place, en concertation, un projet territorial d'accueil et d'information des jeunes, en cohérence avec la politique mise en œuvre par la Municipalité et en référence à des valeurs communes concernant l'éducation et la place des jeunes dans la cité.

De manière plus spécifique, il s'agit :

- d'accueillir, d'écouter et d'informer les jeunes dijonnais sur les solutions existantes, afin de répondre aux attentes et aux besoins exprimés,
- de soutenir la réalisation par les jeunes de projets individuels et collectifs, en lien direct avec la vie sociale et de travailler à leur valorisation.

### Domaine 2 : le développement social, culturel et éducatif

Les objectifs poursuivis sont :

- de garantir l'accès des publics les plus démunis d'un point de vue social, culturel et financier, et les moins « organisés », aux technologies de l'information et de la communication,
- d'accompagner la motivation, l'apprentissage et la socialisation des jeunes,
- de contribuer au développement du lien social à travers la création d'outils et d'événements concourant à une information adaptée de la population (tables rondes, expositions, salons, etc.),
- de participer à la dynamisation de la vie des quartiers, dans le cadre d'événements culturels et sportifs, à l'échelle des quartiers et de la ville.

### Domaine 3 : des équipements et une activité de proximité

Les objectifs tendent à ce que l'ensemble de la population dijonnaise bénéficie :

- d'un lieu d'accueil et d'orientation vers les différentes réponses et « ressources » existantes sur la commune, en ce qui concerne les activités de loisirs et la participation à la vie locale,
- de temps de rencontre et d'échange.

La Ville de Dijon reconnaît et respecte le projet associatif du Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne, ainsi que les valeurs qui le sous-tendent.

### 1. Contribuer à l'intégration des jeunes dans la vie sociale

Il s'agit de permettre l'accès à l'information autour de thématiques transversales.

L'accueil dans les structures de l'Information Jeunesse obéit à une charte, véritable code de déontologie qui garantit l'accès de tous les jeunes, sans distinction, à l'information dont ils ont besoin dans un souci de disponibilité et dans le respect de leur anonymat. L'information présentée traite l'ensemble des thématiques de la vie quotidienne, des études aux vacances en passant par le logement, les démarches administratives, la santé, etc.

### 2. Utiliser les ressources des technologies de l'information et de la communication pour accompagner les jeunes dans leur recherche d'information

Il s'agit d'accompagner les jeunes dans leurs démarches d'informations sur le "web", de délivrer des conseils sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans des domaines tels que les "blogs", le paiement sécurisé sur le "web", les virus, etc.

Le développement de l'Internet a favorisé l'émergence de nouvelles pratiques et a suscité un véritable engouement chez les jeunes. Cependant, l'explosion des sites "web" a créé une certaine déstructuration des sources d'information, en mettant au même niveau les sites d'information, les pages personnelles ou les informations non validées. Le besoin d'aider à trouver l'information utile est plus que jamais nécessaire.

### 3. Organiser des événements thématiques pour les jeunes

Il s'agit d'aller à la rencontre des jeunes qui ne fréquentent pas les structures d'accueil, de mettre en œuvre des actions inter-quartiers visant à favoriser leur mobilité et de faciliter l'accueil des parents des mineurs dans un espace éducatif hors école.

Le maillage territorial, l'organisation d'événements, l'apport de services particuliers aux jeunes et à leurs familles, mais aussi aux professionnels de l'animation sont autant de moyens de susciter la curiosité et de favoriser la mobilité.

La Ville de Dijon et le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne s'engagent à faciliter et à soutenir les fonctionnements en réseau.

Dans le cadre de la présente convention, les parties travaillent selon les principes suivants :

- le respect des orientations du Projet Educatif Local (PEL) de la Ville de Dijon, et l'adhésion à ses principes et ses axes d'intervention,
- des interventions s'adressant en exclusivité aux jeunes et aux adolescents,
- une répartition et une cohérence des actions au regard des besoins et de la politique des quartiers, de la ville, de l'agglomération,
- la synergie, la complémentarité et la cohérence des actions de la Ville, du Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne et des partenaires des quartiers.

## **ARTICLE 4 – LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE**

La présente convention s'appuie sur les actions mises en œuvre par le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne, et sur la vie associative qui est la sienne.

Elle a pour objet de mettre en œuvre en priorité les actions suivantes :

- information des jeunes et de tous les publics,
- accueil libre et accompagnement du projet des jeunes,
- apprentissage et sensibilisation à l'utilisation et à la compréhension des médias,
- création d'activités d'information par les jeunes,
- médiation culturelle, notamment autour de projets européens et du temps libre,
- technologies de l'information et de la communication,
- participation à des événements organisés dans les différents quartiers et proposition d'événements à caractère informatif.

Le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne, parallèlement aux actions et aux priorités de développement retenues au titre du conventionnement, met en œuvre des actions qui lui sont propres et des actions spécifiques.

Un partenariat entre la Ville de Dijon et le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne est envisageable sur d'autres actions destinées aux jeunes, en dehors du cadre de la convention.

Ces nouvelles actions seront mises en œuvre conformément aux dispositions indiquées dans les fiches actions annexées à la présente convention.

## **ARTICLE 5 – MOYENS**

La subvention annuelle de la Ville de Dijon s'élève à la somme de 45 000 €.

Cette subvention fera l'objet de deux versements :

- 50 % le 1er février ;
- 50 % le 1er mars.

Il est à noter que pour l'année 2007, la subvention a d'ores et déjà fait l'objet de deux versements, le premier, de 22 500 €, le 1er février 2007, le second, de 22 500 €, le 2 mars 2007.

Des subventions exceptionnelles pourront être octroyées par la Ville de Dijon, par décision du Conseil Municipal, pour des actions spécifiques en fonction de l'évaluation annuelle prévue dans la présente convention.

La Ville de Dijon apportera une aide, sous forme de conseil ou d'assistance au Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne dans les démarches de création d'un emploi, notamment par la sollicitation du dispositif "tremplin" du Conseil Régional de Bourgogne, pour les actions suivantes : conseil "initiatives jeunes", accueil et activités pour les filles, activités d'expression pour les jeunes, technologies de l'information et de la communication, commissions et conseils de quartiers, organisation de festivités. Elle apportera également son conseil au Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne pour la recherche de financements complémentaires.

## **ARTICLE 6 - OBLIGATIONS COMPTABLES**

L'association s'engage à :

- communiquer, sur demande de la Ville de Dijon, les documents comptables et de gestion relatifs aux actions couvertes par la convention; aux fins de vérification,
- fournir chaque année, dans les neuf mois suivant sa réalisation, le compte de résultats et ses annexes dûment certifiés par le commissaire au compte, ainsi que le rapport de ce dernier,
- tenir une comptabilité conforme aux règles définies par le règlement n°99- 01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté ministériel du 8 avril 1999.

## **ARTICLE 7 – CONTROLE**

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de la réalisation des objectifs et des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile.

Au terme de la convention, l'association remet, dans un délai de six mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par la Ville afin d'en vérifier l'exactitude.

## **ARTICLE 8 – EVALUATION**

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs et des actions auxquels le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne a apporté son concours, sur un plan quantitatif et qualitatif, est réalisée en partenariat entre la Ville et le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne conformément aux indications portées sur les fiches actions annexées à la présente convention.

La présente convention doit faire l'objet d'un rapport d'évaluation débattu et validé entre les parties contractantes à l'occasion d'un comité d'évaluation annuel.

## **ARTICLE 9 – RESILIATION**

La résiliation peut intervenir pour motif d'intérêt général sans autre indemnité que la somme représentant la valeur de la prestation effectivement réalisée, en cas de non-respect par l'association de l'une de ses obligations, dix jours après une mise en demeure restée sans effet d'exécuter lesdites obligations.

Fait en trois exemplaires à Dijon, le

Pour la Ville  
Le Maire

Pour le C.R.I.J Bourgogne  
La Présidente



# Fiche action 1



## DOMAINE : INFORMATION JEUNESSE

**Nom de l'action** - L'information jeunesse comme éducation à l'intégration des jeunes dans la vie sociale

**Description** - L'objectif de l'Information Jeunesse est de permettre l'autonomie des jeunes, par l'accès à l'information. Il nous paraît ainsi essentiel de sensibiliser et de préparer les plus jeunes et notamment les plus en difficulté, à l'importance de l'information dans nos sociétés de plus en plus complexes.

Or, cette question de l'éducation à la recherche et au traitement de l'information reste relativement marginale dans les dispositifs d'accompagnement et d'insertion des jeunes.

L'accompagnement sur les projets d'information, la production de documents papier ou multimédia, la formation des animateurs informateurs, aussi bien que l'appropriation de l'information par les jeunes sont autant de missions qui ne peuvent être développées sans l'utilisation d'une réelle pédagogie de l'information et pour un enjeu qui nous paraît majeur.

Depuis trente ans, le CRIJB accueille, informe et produit une documentation pratique, complète et simple d'utilisation.

L'accueil au sein du CRIJB fonctionne:

- selon *des horaires adaptés* aux jeunes
- *sans rendez-vous* et sans modalités particulières
- *dans le respect des personnes*, de leur anonymat, et sans discrimination
- en permettant un *accès libre* aux dossiers d'information et aux postes informatiques.

L'information recueillie, traitée et diffusée, développe de façon transversale l'ensemble des questions relatives à la vie quotidienne des jeunes.

### Objectifs de l'action

Informers les jeunes selon :

- une *écoute* attentive de leurs questions visant à diagnostiquer leurs problèmes ;
- une *première information* synthétique leur permettant de faire le point et d'organiser leurs démarches ;
- un accompagnement destiné à les aider à *organiser leurs recherches d'informations* ;
- un accompagnement devant les aider à mieux *s'approprier les réponses* fournies et à leur permettre d'établir un plan d'action
- des *conseils* plus élaborés selon la nature de la demande
- une *orientation vers les structures les mieux adaptées* vers lesquelles ils pourront se tourner si besoin est.

Produire une information de qualité utilisant l'ensemble des supports "papier" ou multimédia.

### Les moyens humains, financiers, matériels et logistiques de l'action

#### Moyens humains

- 1 temps plein : 1 informateur pour l'accueil information
- 2 documentalistes chargés des productions documentaires
- 1 webmaster
- Une animatrice TIC et PAO

#### Moyens matériels et logistiques

- Une salle d'accueil de 60 m<sup>2</sup>
- 500 dossiers d'information sur tous les sujets de la vie quotidienne
- Une base de données répertoriant plus de 12000 adresses en Bourgogne
- Un site Internet d'information

#### Moyens financiers

- Subvention de fonctionnement de la Ville de Dijon
- Subvention de fonctionnement de l'Etat (Jeunesse et Sports)

<p><b><u>Les partenaires</u></b></p>	<p>Le CRIJB ne peut être un spécialiste dans tous les domaines, il a pour vocation d'assister les jeunes dans leur quête d'informations et ne saurait se substituer aux organismes spécialisés qui organisent un suivi personnalisé des publics. C'est pourquoi, il s'entoure de nombreux partenaires avec lesquels il collabore de façon à ne laisser aucun jeune sans rechercher de solution. Parmi les plus fréquemment consultés : La Mission Locale, le CIO, l'ANPE, les centres de dépistage anonymes et gratuits, le PAEJ, les centres de planification, Europ'Direct etc.</p>
<p><b><u>Echéancier de réalisation</u></b> - L'accueil du CRIJB a été réorganisé en 2005 dans le cadre de son déménagement ;  Définition des horaires les mieux adaptés aux jeunes du quartier  <u>2007</u> : élargissement des animations  <u>2008</u> : actualisation et développement du projet.</p>	
<p><b><u>Indicateurs</u></b>  <b><u>Modalités</u></b>  <b><u>d'évaluation</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de personnes fréquentant la structure</li> <li>➤ Analyse de la typologie des publics (notamment localisation géographique et âge)</li> <li>➤ Enquête qualitative annuelle sur des échantillons du public</li> <li>➤ Analyse des demandes du public</li> <li>➤ Nombre de personnes fréquentant les animations.</li> </ul>



# Fiche action 2



**DOMAINE** : INFORMATION JEUNESSE

**Nom de l'action** - Utiliser les ressources « Technologies de l'Information et de la Communication » (T.I.C) pour accompagner le public dans sa recherche d'information

**Description** - Le développement de l'Internet a favorisé l'émergence de nouvelles pratiques et a suscité un véritable engouement chez les jeunes. Cependant, l'explosion des sites "web" a créé une certaine déstructuration des sources d'information, en mettant au même niveau les sites d'information, les pages personnelles ou les informations non validées. Le besoin d'aider à trouver l'information utile est plus que jamais nécessaire. Par ailleurs, la méthodologie de recherche d'informations reste problématique, qu'elle soit en ligne ou sur papier. Il nous paraît donc important d'apprendre à rechercher et à traiter cette information, devant éviter perte de temps et découragement devant le flot continu de l'information en ligne.

Par ailleurs, et au-delà de l'accès à une information de qualité, un travail sur les sources d'information nous semble relever d'une problématique de citoyenneté, visant à garantir une démarche critique face à l'information en général. En effet, la méfiance grandissante face à l'information fournie par les médias classiques (journaux, etc.) face à une information sur Internet supposée « libre et vertueuse » nous paraît devoir être interrogée et faire débat.

Les pratiques liées à Internet sont de fait un excellent support pour permettre un travail éducatif avec les jeunes, qu'il s'agisse des questions du téléchargement, des "chats", des "blogs", tous ces sujets sont autant de sources de débats de société sur des problèmes qui intéressent les jeunes.

**Objectifs de l'action :**

- permettre l'accès au "web" aux jeunes dijonnais.
- mettre en œuvre une méthodologie d'accompagnement à la recherche d'informations
- accompagner les jeunes dans leurs démarches d'information sur le "web"
- permettre une utilisation optimale de l'information "papier" et "web"
- proposer un accès direct à des sites testés et vérifiés par nos soins
- délivrer des conseils sur l'utilisation des TIC : les "blogs", le paiement sécurisé sur le "web", les virus etc.
- élaborer des rencontres avec les jeunes sur leurs pratiques vis-à-vis de l'Internet.

Etablir un lien entre les pratiques liées à l'Internet et les débats éducatifs plus généraux avec les jeunes.

**Les moyens humains, financiers, matériels et logistiques de l'action**

**Moyens humains**

Un animateur TIC ½ temps  
Appui des informateurs documentalistes du CRIJB  
Animation en lien avec l'animateur "jeunes"

**Moyens matériels et logistiques :**

- huit postes en réseau disséminés dans la salle de documentation, accessibles directement au public.
- Un accès libre pour les personnes qui poursuivent une recherche d'information, avec un accompagnement spécifique dans la recherche.
- Un accès spécialisé avec imprimante couleur pour la réalisation de travaux bureautiques
- Sur les postes, plus de 150 sites référencés et vérifiés par nos soins, seront sélectionnés et classés selon des fichiers thématiques permettant un gain de temps pour les publics recherchant leur information. Enfin, une Cd-thèque tend de plus en plus à remplacer la documentation "papier" en bibliothèque.

Mise en œuvre d'animations spécifiques en lien avec les animations mises en place dans le cadre des mercredi de l'info.

**Moyens financiers**

- Participation des utilisateurs du Point Cyb (impression, etc.)
- Subvention de la Ville de Dijon
- Subvention de l'Etat (Jeunesse et Sports : Points Cyb).

<b><u>Les partenaires</u></b>	Les Points d'Accès Numérique de Dijon et son Agglomération
<b><u>Echéancier de réalisation</u></b> <u>2006</u> : acquisition de quatre postes informatiques supplémentaires passage des systèmes d'exploitation sous Linux proposition de sites testés et vérifiés sur les bureaux de chaque poste <u>2007</u> : développement des animations spécifiques TIC <u>2008</u> : actualisation et développement du projet.	
<b><u>Indicateurs et modalités d'évaluation</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de personnes fréquentant la structure</li> <li>➤ Analyse de la typologie des publics (notamment localisation géographique et âge)</li> <li>➤ Enquête qualitative annuelle sur des échantillons du public</li> <li>➤ Analyse des demandes du public</li> <li>➤ Nombre de personnes fréquentant les animations</li> </ul>



# Fiche action 3



**DOMAINE** : INFORMATION JEUNESSE

**Nom de l'action** - L'organisation d'événements et de services en direction des jeunes - Les mercredis de l'information

**Description** - Afin de faire vivre l'information, de la rendre attractive, de sensibiliser les jeunes à son importance, et afin de la rendre également plus compréhensible, le CRIJB organise régulièrement des animations sur des thématiques particulières : mobilité internationale, prévention santé, citoyenneté, jobs d'été, aide à l'initiative des jeunes, etc.

Son action en terme de communication l'amène également à aller au-devant des jeunes pour faire connaître l'importance de l'information et sensibiliser les jeunes à son intérêt : salon de la formation, salon des associations, loisirs, et toutes manifestations auxquelles le CRIJB peut être invité.

Le CRIJB démarre également cette année une série d'émissions mensuelles sur Radio France Bleue en lien avec ces thèmes de la vie quotidienne : loisirs, logement, initiatives "jeunes", jobs d'été, etc.

Des accueils de groupe sont régulièrement organisés devant permettre une meilleure connaissance de la structure et des informations diffusées, mais aussi également de mettre en place une aide méthodologique à la recherche de l'information.

Au plan des services, le CRIJB propose depuis sa création des offres d'emplois saisonniers à travers l'opération spécifique « Jobs d'été », offres de logement et service baby-sitting.

**Objectifs de l'action**

- sensibiliser les jeunes à des thématiques traitées par le CRIJB : santé, logement, jobs, loisirs, etc.
- leur apporter une information claire et concise
- permettre aux jeunes de s'approprier les informations traitées
- développer une action territorialisée en décentralisant les animations dans les établissements et les structures d'accueil des jeunes en centre ville.

**Les moyens humains, financiers, matériels et logistiques de l'action**

**Moyens humains**

- ½ temps animateur
- Participation complémentaire des documentalistes du CRIJB.

**Moyens matériels et logistiques**

**Organisation**

- Un spécialiste invité à présenter synthétiquement les éléments
- Animation d'un débat avec les jeunes
- Préparation d'un dossier de synthèse remis aux participants
- Animation « Technologies de l'Information et de la Communication » (T.I.C) en lien avec le sujet.

**Choix des thèmes**

En fonction des périodes de l'année. Par exemple : le logement en juin, les jobs d'été en mars, ou encore en fonction des journées nationales (1er décembre : journée mondiale contre le SIDA, juin : journée de l'audition, etc.) Ces journées pourront prendre leur place dans le cadre des manifestations organisées plus largement dans le cadre des actions de la Ville ou d'autres collectivités, par exemple, la journée des droits de l'enfant et des jeunes, tout en respectant la spécificité de l'Information Jeunesse.

Pour les familles, des animations en soirée pourront être proposées en lien avec des thématiques éducatives en partenariat avec le Point Accueil Jeunes qui souhaiterait animer ces débats.

**Durée :**

1 à 2 heures les après-midi ou en soirée suivant les thèmes traités.

**Moyens financiers**

Subvention spécifique de la Ville de Dijon

Subvention de l'Etat (Jeunesse et Sports : animation du réseau Info jeunesse).

<b><u>Les partenaires</u></b>	Les professionnels des thématiques concernés, les spécialistes de l'écoute et/ou de l'animation. <b><u>Communication</u></b> Dans la presse et les médias, par affichage au CRIJB et par inscription sur son site Internet, en lien avec les émissions de Radio France Bleue.
<b><u>Echéancier de réalisation</u></b> <u>2006</u> : lancement des premières animations établissement du calendrier des animations <u>2007</u> : établissement d'un rythme bimensuel réflexion pour la mise en œuvre d'une action d'envergure tel qu'un salon des vacances <u>2008</u> : mise en œuvre d'un salon des vacances actualisation et développement du projet.	
<b><u>Indicateurs et modalités d'évaluation</u></b>	Evaluation quantitative et qualitative par questionnaire remis aux participants.